



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 01 2026

Procès-Verbal
Approuvé le 19 Février 2026
Délibération n° 2026.02.19/025

L'an deux mille vingt-six, le 22 Janvier, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 14 Janvier 2026, s'est réuni, à 16h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au siège social à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; Jean-Pierre BARTHES, Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Thérèse SALAVIN ;

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : André ARROUCHE ; Catherine LISTER ; Sylvie MIQUEL ; Catherine SONZOGNI

A été élu secrétaire de séance : Jean-Pierre BARTHES

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 Novembre 2025

Aucune demande de modification n'étant prononcée, Monsieur le Président propose de procéder à son adoption.

Le procès-verbal de séance du 27 Novembre est adopté à l'**UNANIMITÉ**.

ENFANCE JEUNESSE

2. Demande de subvention = Fonctionnement France Services Olonzac

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes subventions en fonctionnement pour les projets ou action de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes

L'État participe au fonctionnement des espaces France Services à travers 2 subventions de fonctionnement : le Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) et le Fonds National France Services (FNFS).

Il est proposé de demander le renouvellement de ces subventions pour le fonctionnement de France Services Olonzac pour l'année 2026.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recette	
Charges de personnel	68 000 €	FNADT	35 000,00 €
Achat et services divers	1000,00 €	FNFS	20 000,00 €
		Autofinancement	14 000,00 €
TOTAL	69 000,00 €	TOTAL	69 000,00 €

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (7 POUR)

- **Sollicite** une subvention de 55 000,00€ auprès des services de l'État, dans le cadre du FNADT (35 000,00€) et du FIO (20 000,00€), pour le fonctionnement 2026 de France Services OLONZAC

3. Demande de subvention = Fonctionnement France Services St Pons

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes subventions en fonctionnement pour les projets ou action de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes

L'État participe au fonctionnement des espaces France Services à travers 2 subventions de fonctionnement : le Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) et le Fonds National France Services (FNFS).

Il est proposé de demander le renouvellement de ces subventions pour le fonctionnement de France Services St Pons pour l'année 2026.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recette	
Charges de personnel	70 000,00 €	FNADT	35 000,00 €
Achat et services divers	1 000,00 €	FNFS	20 000,00 €
		Autofinancement	16 000,00 €
TOTAL	71 000,00 €	TOTAL	71 000,00 €

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (7 POUR)

- **Sollicite** une subvention de 55 000,00€ auprès des services de l'État, dans le cadre du FNADT (35 000,00€) et du FIO (20 000,00€), pour le fonctionnement 2026 de France Services SAINT-PONS DE THOMIERES

PREPARATION CONSEIL DU 05 FEVRIER 2026

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES

Le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux



Le secrétaire de séance

